

SAISON 2020/2021

DEMANDE DE LICENCE SAISON 2020/2021 dans la catégorie de joueur : <u>Loisir</u> En faveur du groupement sportif : <u>Toulouse Olympique XIII</u> NOM : Nom de Naissance Prénom : N° de licence : Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Nationalité : Date de naissance : / / Lieu de naissance : Adresse : Ville : Code postal : Tél. fixe : Tél. mobile : E-MAIL : Parrainé par * : Nom/Prénom : N° de licence/ Catégorie *Pour les catégories U5 à U17	PHOTO RECENTE
--	------------------

JOUEUR <input type="checkbox"/> NOUVELLE LICENCE <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT <input type="checkbox"/> SURCLASSEMENT <input type="checkbox"/> COMPETITION AMATEUR <input type="checkbox"/> PROFESSIONNEL <input checked="" type="checkbox"/> LOISIR <input type="checkbox"/> XIII FAUTEUIL	DIRIGEANT <input type="checkbox"/> SIMPLE <input type="checkbox"/> TRICOLORE FONCTION/QUALITE :
--	--

ASSURANCES	
Licence COMPETITION ou PROFESSIONNELLE <input type="checkbox"/> OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « individuelle Accident » proposée par la FFR XIII et l'assureur fédéral : <input type="checkbox"/> Niveau 2 <input type="checkbox"/> Niveau 3 <input type="checkbox"/> Prémium <input type="checkbox"/> Championship <input type="checkbox"/> N2 + sérénité <input type="checkbox"/> N3 + sérénité <input type="checkbox"/> Prémium + sérénité <input type="checkbox"/> SuperLeague <input type="checkbox"/> NON, je ne souhaite pas bénéficier de cette garantie « individuelle Accident » et je joins à ma demande de licence l'attestation d'assurance fédérale, complétée par mon assureur.	AUTRE licence <input type="checkbox"/> OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « individuelle Accident » proposée par la FFR XIII et l'assureur fédéral : <input type="checkbox"/> Niveau 1 <input type="checkbox"/> Niveau 3 <input type="checkbox"/> Prémium <input type="checkbox"/> Niveau 2 <input type="checkbox"/> N3 + sérénité <input type="checkbox"/> Prémium + sérénité <input type="checkbox"/> NON, je ne souhaite pas bénéficier de cette garantie « individuelle Accident » mais je reconnais avoir été parfaitement informé de l'intérêt à souscrire cette garantie, le contrat d'assurance de la fédération ne couvrant pas les dommages corporels subis par les joueurs.

Je m'engage à me conformer et respecter les statuts et règlements généraux de la Fédération Française de Rugby à XIII, à honorer l'esprit sportif, la charte du Fair Play, le code du sportif et ne pas user des substances dopantes interdites.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance Individuelle Accident souscrites par la Fédération Française de Rugby à XIII auprès de XL Insurance Company SE (Groupe AXA) par l'intermédiaire du Courtier Lafont Assurances et des garanties complémentaires qu'ils proposent, dont la notice d'information m'a été remise par le club, jointe à la présente demande de licence et téléchargeable via l'espace client du club sur le site www.previ13.com

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux organes administratifs de la fédération. Elles sont conservées pendant 5 ans. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à direction-administrative@ffr13.fr. »

Date et signature :

POUR LES PERSONNES MINEURES :

Je soussigné(e), Mère, Père, Tuteur de l'enfant, déclare autoriser tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage (à noter que l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle, articles R232-52 du code du sport). (Ne concerne que les licenciés U15 U17 et U19)

Date et signature :

DEMANDE DE CHANGEMENT DE CLUB A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE JOUEUR

Je soussigné(e) déclare demande une mutation

EN FAVEUR DU CLUB DE : **Date et signature :**

AVIS DU CLUB QUITTE : Je soussigné(e), Président, Secrétaire Générale, du club de Notifié par la présente : <input type="checkbox"/> l'accord de mutation <input type="checkbox"/> le refus de changement de club Date et signature :	Cachet du club
---	----------------

CLUB BENEFICIAIRE DE LA DEMANDE DE LICENCE : Le club déclare accepter la demande formulée par le joueur et atteste l'avoir informé sur les conditions d'assurance souscrites par la Fédération Française de rugby à XIII et des garanties complémentaires qui sont proposées par XL Insurance Company SE Nom du signataire : Fonction : Date et signature :	Cachet du club
--	----------------

Saison 2020/2021

GARANTIES & PRIMES ANNUELLES FRANCE

		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	PREMIUM
PRESTATIONS	DÉCÈS	10 000 €	30 000 €	35 000 €	100 000 €
	INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE INVALIDITÉ PERMANENTE PARTIELLE * (SELON BARÈME CONTRACTUEL)	20 000 €	60 000 €	70 000 €	200 000 €
	FRAIS MÉDICAUX	-	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	INDEMNITÉS JOURNALIÈRES /JOUR **	0 €	0 € sauf licences Compétition PRO 20 €	10 € sauf licences Compétition PRO 40 €	60 €
COTISATIONS	LICENCES COMPÉTITION : PRO, PRO 2 E, PRO 3 E, PRO FR, PRO LER, PRO LER 2E et PRO LER 3E	Sans objet car minimum niveau 2	525 €	630 €	1321 €
	LICENCES AMATEUR : U19, SÉNIOR, SENIOR HORS UE et XIII FAUTEUIL - COMPETITION	Sans objet car minimum niveau 2	37 €	40 €	224 €
	LICENCES AMATEUR : U5 - BABY RUGBY, U7, U9, U11, U13, U15 et U17	Sans objet car minimum niveau 2	7 €	11 €	Sans objet
	LICENCES : SILVER XIII, VITA XIII, TOUCH RUGBY XIII et XIII FAUTEUIL LOISIR	9 €	12 €	18 €	131 €
	LICENCES : ARBITRE ASPIRANT, ARBITRE MOINS DE 18 ANS, ARBITRE NATIONAUX et ARBITRE REGIONAL	Sans objet car minimum niveau 2	12 €	16 €	80 €
	LICENCES : CADRE TECHNIQUE, CARTE DE MEMBRE, CHARGE DE MISSION, COMITE DIRECTEUR, DELEGUE, DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DIRIGEANT, DIRIGEANT TRICOLORE, DIRIGEANT TRICOLORE 3E, EDUCATEUR, EDUCATEUR EN FORMATION, ENTRAINEUR, ENTRAINEURS EN FORMATION/EQUIPE DE FRANCE/LER/PERFORMANCE, INTERNATIONAL, KINESITHERAPEUTE, HORS QUOTA, MANAGER, MEDECIN, MEMBRE DE COMMISSION, PORTEUR D'EAU, PRESIDENT DE COMMISSION, PRESIDENT FFR XIII, SECRETAIRE ADMINISTRATIF, SECRETAIRE GENERAL FFR XIII, SOIGNEUR, STAFF EQUIPE DE FRANCE, TABLE DE MARQUE, TRESORIER, TRESORIER FFR XIII, TRICOLORE - AUTRES DIVISIONS, TRICOLORE LER, VICE-PRESIDENT et VICE-PRESIDENT FFR XIII	Sans objet car minimum niveau 2	12 €	16 €	80 €

Option « Sérénité » : Indemnités Journalières Franchise 3 jours / hospitalisation sans nuitée :

La garantie Indemnités Journalières est acquise à l'Assuré en cas d'Accident entraînant une hospitalisation afin de recevoir des soins dans un établissement hospitalier en ambulatoire. Est considéré comme établissement hospitalier un hôpital ou une clinique habilitée à pratiquer des actes et autorisant ces pratiques ainsi que le personnel nécessaire.

COTISATIONS	LICENCES COMPÉTITION : PRO, PRO 2 E, PRO 3 E, PRO FR, PRO LER, PRO LER 2E et PRO LER 3E	Sans objet	95 €	170 €	273 €
	LICENCES AMATEUR : U19, SÉNIOR, SENIOR HORS UE et XIII FAUTEUIL - COMPETITION	Sans objet	Sans objet	16 €	272 €
	LICENCES AMATEUR : U5 - BABY RUGBY, U7, U9, U11, U13, U15 et U17	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	LICENCES : SILVER XIII, VITA XIII, TOUCH RUGBY XIII et XIII FAUTEUIL LOISIR	Sans objet	Sans objet	18 €	61 €
	LICENCES : ARBITRE ASPIRANT, ARBITRE MOINS DE 18 ANS, ARBITRE NATIONAUX et ARBITRE REGIONAL	Sans objet	Sans objet	7 €	34 €
	LICENCES : CADRE TECHNIQUE, CARTE DE MEMBRE, CHARGE DE MISSION, COMITE DIRECTEUR, DELEGUE, DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DIRIGEANT, DIRIGEANT TRICOLORE, DIRIGEANT TRICOLORE 3E, EDUCATEUR, EDUCATEUR EN FORMATION, ENTRAINEUR, ENTRAINEURS EN FORMATION/EQUIPE DE FRANCE/LER/PERFORMANCE, INTERNATIONAL, KINESITHERAPEUTE, HORS QUOTA, MANAGER, MEDECIN, MEMBRE DE COMMISSION, PORTEUR D'EAU, PRESIDENT DE COMMISSION, PRESIDENT FFR XIII, SECRETAIRE ADMINISTRATIF, SECRETAIRE GENERAL FFR XIII, SOIGNEUR, STAFF EQUIPE DE FRANCE, TABLE DE MARQUE, TRESORIER, TRESORIER FFR XIII, TRICOLORE - AUTRES DIVISIONS, TRICOLORE LER, VICE-PRESIDENT et VICE-PRESIDENT FFR XIII	Sans objet	Sans objet	7 €	34 €

* Franchise de 15% **Avec une franchise de 31 jours ramenée à 3 jours en cas d'hospitalisation sans pouvoir dépasser une période de 365 jours par sinistre.

Vous souhaitez, au regard de votre situation personnelle/professionnelle, bénéficier de garanties différentes et/ou complémentaires ? > Consultez Lafont Assurances pour une étude personnalisée. Vous êtes gérant majoritaire d'entreprise ou travailleur non salarié en nom propre ? > Reportez-vous à la fiche 8 du guide des assurances.

Pour plus d'informations, se reporter à la notice d'information du contrat collectif « INDIVIDUELLE ACCIDENT » au sens de l'article L 141-4 du Code des Assurances.



Saison 2020/2021

**GARANTIES & PRIMES ANNUELLES
CHAMPIONSHIP et SUPER LEAGUE**

		NIVEAU 2 SÉRÉNITÉ	NIVEAU 3 SÉRÉNITÉ	PREMIUM SÉRÉNITÉ
PRESTATIONS	DÉCÈS	30 000 €	35 000 €	100 000 €
	INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE INVALIDITÉ PERMANENTE PARTIELLE *	60 000 €	70 000 €	200 000 €
	FRAIS MÉDICAUX	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	INDEMNITÉS JOURNALIÈRES **	20 €	40 €	60 €
COTISATIONS	LICENCES COMPÉTITION PRO RFL - CHAMPIONSHIP ET COMPÉTITION PRO RFL HORS UE - CHAMPIONSHIP	890 €	1021 €	1861 €
	LICENCES COMPÉTITION PRO RFL - SUPER LEAGUE ET COMPÉTITION PRO RFL HORS UE - SUPER LEAGUE	1110 €	1388 €	2090 €

La garantie Indemnités Journalières est acquise à l'Assuré en cas d'Accident entraînant une hospitalisation afin de recevoir des soins dans un établissement hospitalier en ambulatoire. Est considéré comme établissement hospitalier un hôpital ou une clinique habilitée à pratiquer des actes et autorisant ces pratiques ainsi que le personnel nécessaire.

* Franchise de 15%

**Avec une franchise de 3 jours en cas d'hospitalisation sans nuitée sans pouvoir dépasser une période de 365 jours par sinistre.

*Vous souhaitez, au regard de votre situation personnelle/professionnelle, bénéficier de garanties différentes et/ou complémentaires ?
> Consultez Lafont Assurances pour une étude personnalisée.*

DOCUMENT NON CONTRACTUEL. Pour plus d'informations, se reporter à la notice d'information du contrat collectif «INDIVIDUELLE ACCIDENT» au sens de l'article L 141-4 du Code des Assurances.

